



Préambule

Cette charte définit les valeurs que prône l'association et la ligne directrice que les membres des équipes encadrantes et les différents organes de l'association s'engagent à tenir, afin de réaliser au mieux la mission de Jeunesse & Camps et d'aider à la vie en communauté.

Sont compris comme membres de l'équipe encadrante les personnes suivantes : responsables de camps, moniteurs et monitrices, stagiaires, cuisinières et cuisiniers, responsable de formation, formateurs et formatrices, employés et employées de l'association, personnel extérieur mandaté ponctuellement pour une activité particulière.

I. Membres de l'équipe encadrante

Les membres des équipes encadrantes sont tenus de respecter les engagements suivants avant et pendant les camps :

1. Faire preuve d'**honnêteté** et de **transparence** dans la communication avec l'association et les autres membres de l'équipe encadrante :
 - a. Tenir informé le comité ou les personnes employées si une condamnation pour ses actes illicites envers quiconque a eu lieu ou si une procédure est en cours.
 - b. Faire part de ses éventuelles difficultés avant et pendant le camp, afin de trouver un soutien auprès du reste de l'équipe. Et, a contrario, faire preuve de **solidarité** et d'**entraide** lorsque les autres membres de l'équipe rencontrent des difficultés.
 - c. Communiquer de manière **consciencieuse** et **anticipée** avec les autres membres de l'équipe encadrante à propos des activités, du matériel, du budget, des lieux, des réservations, et tout ce qui concerne la bonne organisation du camp.
2. Montrer de la **ponctualité** et de l'**implication** lors des rendez-vous, du **soin** envers les autres et le matériel et de la **disponibilité** pour les différentes tâches ménagères.
3. Se soucier de la **sécurité** des enfants en tout temps et de manière adaptées aux différents contextes. Cela passe notamment par le fait de ne pas arriver dans un état de fatigue au début des camps et des réunions et de stopper sa consommation d'alcool et de produits psychotropes 48 heures avant le début des camps, afin d'être en pleine possession de ses moyens physiques et psychique en tout temps.
4. Faire passer le bon déroulement du camp et **les intérêts des enfants** en priorité, tout en restant lucide sur ses propres limites et en les exprimant si besoin (utilisation du natel exclusive pour le camp, aucune relation sexuelle, etc)

II. Relations avec les autres

Les membres des équipes encadrantes, ainsi que les différents organes de l'association s'engagent à :

1. **Respecter** chaque personne dans son intégrité physique, émotionnelle, psychique et spirituelle :
 - a. Ne pas faire de prosélytisme sur les questions religieuses, politiques, culturelles et sexuelles.
 - b. **Inclure** chaque enfant indépendamment de son origine, de son genre, de sa classe sociale, de son physique, de ses compétences relationnelles, etc.
 - c. **Respecter** la sphère privée et l'intimité de chaque enfant, en n'ayant aucune parole ou aucun geste intrusif ou imposant dans les moments privés (douches, toilettes, vestiaires, etc).

2. Avoir **conscience** de l'impact de la figure d'autorité découlant de son rôle tenu lors du camp et agir en conséquence (montrer l'exemple).
3. Se montrer **disponible** et à l'**écoute** pour chaque enfant et à tout moment.
4. Faire preuve de **transparence** sur le cadre de confidentialité du camp en ne promettant pas de tenir un secret impossible, par exemple.
5. Respecter le travail et les décisions des autres en ayant des actions **cohérentes** avec le reste de l'équipe encadrante et les valeurs de l'association.

III. Organes de l'association

L'assemblée générale, le comité, ainsi que les personnes employées s'engagent envers les bénévoles à respecter les points suivants :

1. **Prendre soin du bien-être** des bénévoles en accordant des temps de repos définis, par exemple.
2. Offrir des moments informels et de **partages** entre bénévoles dans le but d'apprendre à se connaître et créer des liens.
3. Proposer des moments d'**échanges** sur des sujets liés à la vie de l'association.
4. Encourager la **participation aux formations** liées aux activités de camps.
5. **Inclure** toutes personnes souhaitant faire partie de la vie de l'association selon ses capacités et compétences.
6. **Respecter** chaque bénévole dans son intégrité physique, émotionnelle, psychique et spirituelle.

IV. Durabilité et protection de la nature

L'association, ainsi que ses membres, respectent les engagements suivants :

1. Les gestes quotidiens connus servant à **économiser les ressources épuisables et l'énergie** sont appliqués et enseignés aux enfants durant les semaines de camps : éteindre les lumières, couper l'eau du robinet, réduire le temps de douche, trier les déchets, éviter les pièces jointes dans les mails, etc.
2. Les repas sont préparés en priorité avec des **produits locaux et faits maison**.
3. Les quantités de nourriture sont calculées dans le but d'éviter tout excédent et les restes de repas sont réutilisés afin d'**éviter le gaspillage** alimentaire.
4. Lors des pique-niques à l'extérieur du lieu de résidence, l'utilisation de la **vaisselle réutilisable** mise à disposition par l'association est obligatoire.
5. L'utilisation des **transports en commun** pour se rendre aux diverses réunions est favorisée par le remboursement des tickets de transport et le choix des lieux de réunion d'équipe.
6. Les activités en nature (feux, bivouac, promenades, etc) se pratiquent dans le **respect de la faune et de la flore** selon les réglementations locales.
7. Le choix du matériel à acheter pour l'association se fait en priorité selon des **critères de durabilité** (local, éthique, matériaux naturels, etc.).